

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 547 Vœu relatif à la laïcité.

Le Conseil de Paris,

Considérant la mise en place en septembre 2012, par Monsieur Bertrand Delanoë et reconduit en 2015 par Madame Anne Hidalgo de l'Observatoire Parisien de la Laïcité (OPL) qui conduit ses travaux sous le signe du consensus, de l'opérationnalité et permet de confronter les points de vue.

Considérant la composition de l'OPL à parité de deux collèges, l'un de personnalités qualifiées désignées par la Maire de Paris et l'autre de représentants des groupes politiques, sous la présidence de Monsieur Olivier Rousselle, conseiller d'État.

Considérant que lors de la réunion de reprise des travaux de l'OPL, le 13 mars 2015, Anne Hidalgo a souligné l'extrême importance qu'elle attachait à rappeler aux cadres de l'administration parisienne les règles applicables en matière de laïcité et a mandaté l'OPL et le Secrétariat général de la Ville afin de travailler à la rédaction d'un guide et à la mise en place d'actions de sensibilisation et informations à destination de tous les agents.

Considérant qu'après audition des organisations syndicales et en lien avec les services de la Ville et les adjoints compétents, l'OPL a conçu un guide pratique « Laïcité et neutralité au sein des services publics de la ville de Paris ».

Considérant que la Maire de Paris a également demandé que ce travail soit également conduit dans tous les satellites de la Ville (SEM, EP et DSP).

Considérant que l'OPL a également émis un ensemble de recommandations et d'outils permettant de mieux assurer le respect des principes de laïcité et de neutralité, non seulement -au sein des administrations parisiennes, mais également au sein de services publics municipaux parisiens non gérés en régie directe, mais au sein desquels, les principes de laïcité et de neutralité sont applicables.

Considérant que ces outils et recommandations ont été adressés aux différentes directions chargées de la tutelle des satellites de la Ville aux fins de mise en œuvre. Que l'intégration de ces outils s'inscrit dans une temporalité plus ou moins longue (renouvellement DSP, adoption de charte par le CA de la SEM...) et que les services ne manqueront pas de faire un retour à l'OPL dans un cadre d'échanges qu'il conviendra de définir conjointement.

Considérant qu'à partir du deuxième semestre 2018, l'OPL a orienté ses réflexions sur une autre problématique : celle de la possibilité donnée aux usagers en situation d'usagers « empêchés », d'exercer leur liberté de conscience et de culte. Que l'OPL s'est intéressé à la situation de trois catégories d'usagers: les personnes âgées dépendantes, les jeunes usagers des séjours organisés par la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) et les jeunes placés, dans le cadre des compétences de la direction des affaires sociales, de l'enfance et de la santé. Que pour chacune de ces trois catégories de public, l'OPL a élaboré un ensemble de recommandations qui viennent d'être transmises à la Maire de Paris à l'occasion de la remise du rapport d'activités de la mandature le lundi 09 décembre 2019.

Considérant que conformément au vœu de l'exécutif municipal de décembre 2015, des assises de la laïcité ont été organisés par la Ville de Paris, en collaboration étroite avec l'équipe du Patronage Laïque Jules Vallès et avec la participation de l'Observatoire Parisien de la Laïcité.

Considérant que ces premières « assises citoyennes de la laïcité » ont eu lieu l'après-midi du 9 décembre 2016, au sein de l'équipement municipal « Le Patronage laïque Jules Vallès ».

Considérant que le vendredi 8 décembre 2017 une conférence débat ayant pour thème:« LA LAICITE ICI ET AILLEURS : France; Amérique du Nord ; Pays arabes ; Turquie; Japon » a été organisée au sein de la salle des fêtes de la Mairie du 04ème et le lendemain, plusieurs ateliers se tenaient au sein du Patronage Laïque Jules Vallès sur les thèmes « laïcité et liberté ? » et « missions de l'école laïque », avant l'inauguration de l'exposition« POURQUOI LA LAICITE».

Considérant que les deux manifestations ont permis d'accueillir chacune près d'une centaine de participants.

Considérant également qu'à l'occasion de la journée nationale de la laïcité du dimanche 9 décembre 2018, la Ville de Paris a organisé, à nouveau dans la salle des fêtes de la Mairie du 4ème arrondissement, le vendredi 7 décembre, deux tables rondes sur les grands enjeux contemporains de la laïcité, la première sur le thème « Sciences et religions », la seconde sur le thème « Démocratie et laïcité ».

Considérant que pour la présente année, la Maire a souhaité réunir les membres de l'OPL autour d'un déjeuner à la date symbolique du lundi 09 décembre ayant permis la remise d'un rapport d'activités et d'échanger autour des thématiques sur lesquelles la Maire souhaite disposer d'avis et d'outils pratiques et notamment les jeux olympiques.

Considérant qu'il a été procédé à l'implantation d'un arbre de la laïcité dans certains arrondissements. Qu'un point global va être réalisé et les résultats seront communiqués dès que possible à l'OPL.

Considérant qu'après les attentats qui ont frappé la France en 2015, l'exécutif parisien a souhaité mobiliser l'ensemble des politiques publiques parisiennes pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité. Qu'après une phase de recueil des besoins auprès des habitants et des acteurs locaux réalisée à l'occasion d'une conférence de consensus, la Ville de Paris a lancé un appel à projets « citoyenneté, laïcité, valeurs de la République » en juillet 2015 puis l'a ensuite renouvelé afin de soutenir des initiatives d'associations permettant de notamment de renforcer le dialogue autour des valeurs de la République et des notions fondatrices comme la liberté d'expression et de conscience, la citoyenneté, la laïcité; que les publics concernés sont les habitants des quartiers populaires, avec une attention particulière en direction des jeunes, des parents et des bénévoles associatifs.

Que cet AAP a connu une augmentation continue du nombre de projets financés, au nombre de 51 pour un montant total de 310 000 € en 2015 et au nombre de 74 pour un montant de 344 000 € en 2019. Que ces projets présentent les caractéristiques suivantes :

- actions de formation
- actions ayant pour objet la création de supports pédagogiques et d'échanges
- actions d'échanges et de débats entre publics différents.

Que pour 2020, la phase de dépôt de l'appel à projets CLVR 2020 s'est close le 11 octobre 2019, que 152 projets ont été déposés et que la programmation sera soumise l'exécutif entrant, avec un passage en Conseil de Paris visé pour juin/juillet 2020.

Dès lors et au vu de ces éléments, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que l'exécutif municipal réaffirme son attachement à l'Observatoire Parisien de la Laïcité et au caractère indépendant de son travail,
- Que l'exécutif municipal salue la qualité du travail qui est y accompli, et s'engage à le soutenir avec le même volontarisme.